



Permis à 0 points ou à 12 points ? Votre avis svp ?

Par **Lynyrd**, le **17/08/2022** à **16:19**

Bonjour et merci d'avance de votre attention.

J'ai 2 points sur mon permis, et dans 3 semaines, ça fera 2 ans sans infractions (vérifié sur le site officiel). Mes infractions précédentes n'étaient pas des délits ou infraction graves.

Hier je me suis fait arrêté avec le téléphone dans la main en conduisant, j'ai reconnu l'infraction mais je n'ai pas payé directement.

Avant de recevoir le fameux courrier 48SI, j'ai pris un stage de récupération de points dans quelques jours, en priant de ne pas recevoir ce fameux courrier avant.

Mais ma question est : si je ne paie pas l'amende toute de suite, les points ne sont pas enlevés, donc le solde reste à 2 points. Si j'attends les 3 semaines, je récupère mes 12 points, je paie l'amende après et il m'en restera 9 / 12 ?

Merci de votre avis précis sur la question.

Par **LESEMAPHORE**, le **17/08/2022** à **16:46**

Bonjour

M'étonnerai que vos 10 points ôtés ne soient que des infractions de vitesse en campagne inférieure à 20 KM/h ou de clignotants .

Par **Louxor_91**, le **17/08/2022** à **18:42**

Bonjour,

les 4 points du stage sont comptés rapidement après le stage... $2+4=6 - 3= 3...$

Par **Lynyrd**, le **17/08/2022** à **19:52**

Bonjour et merci de vos réponses.

Oui, je n'ai que des infractions téléphone au volant et -20km/h au dessus de la limite. 100 000 km par an pendant 10 ans, y a quelques dépassements légers, je suis imparfait. Donc c'est bien dans 3 semaines que je peux théoriquement regagner mes 12 points.

Merci je sais faire des soustractions et des additions, c'est d'ailleurs pour ça que j'ai pris un stage de récupération de points.

Je repose ma question différemment :

Est-ce que j'ai un risque de perdre mon permis (sans payer mon amende tout de suite) si j'attends 21 jours pour avoir les 2 ans révolus pour retrouver automatiquement les 12 points prévus ?

Par **LESEMAPHORE**, le **17/08/2022 à 20:52**

et moi je repose la question différemment

quelle est la classe de contravention de la dernière infraction payée et sa date ?

quelle est la classe de contravention de l'avant dernière infraction payée et sa date ?

Par **Visiteur**, le **18/08/2022 à 08:25**

Bonjour bonjour...

Votre idée est réalisable uniquement si vous êtes certain de récupérer vos points dans 3 semaines

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/infractions-et-retrait-de-points/recuperation-automatique-des-points#:~:>

Par **janus2fr**, le **18/08/2022 à 08:59**

[quote]

Oui, je n'ai que des infractions téléphone au volant et -20km/h au dessus de la limite.

[/quote]

Bonjour,

Le téléphone, c'est une classe 4, donc 3 ans pour récupérer les points et non 2.

Donc comme LESEMAPHORE je ne suis pas certain que votre calculs soit exact.